

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DVC-2017-005
Direction de la vie communautaire
Service : Direction
Objet : Reconnaissance des organismes
Date : 13 septembre 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville, tenue le 14 mars 2016, la Ville de Lévis a adopté, par sa résolution numéro CV-2016-02-09, la Politique de reconnaissance des organismes.

La Ville de Lévis est consciente de l'importance d'établir une synergie entre les forces vives du milieu afin de permettre une offre de service diversifiée et de qualité qui correspond aux besoins d'une population en constante évolution. La Politique de reconnaissance des organismes se veut un cadre d'accueil pour les organismes du milieu qui apportent une contribution significative à l'amélioration de la qualité de vie des Lévisiens et Lévisiennes. Cette politique permet à la Ville de s'associer à des organismes dont l'offre de service vient bonifier son action dans les champs de responsabilités qui lui incombent.

La Politique de reconnaissance des organismes identifie trois catégories d'organismes :

- partenaires;
- affinitaires;
- collaborateurs.

Demandes de reconnaissance de nouveaux organismes

Les organismes suivants procèdent, en fonction de l'article 8.1 de la Politique, à une demande de reconnaissance :

- La Beauté du Sacré
- Légion royale canadienne succ. 12, Lévis
- Association Échecs en Tête

Retrait de la reconnaissance d'un organisme

Le Chœur de la Bruyante a modifié cet été sa mission de manière à se concentrer uniquement sur les activités liturgiques de la paroisse. Ce faisant, l'organisme ne rencontre plus l'un des critères de reconnaissance de la Politique de reconnaissance des organismes. Celui-ci a été informé de cette situation et a fait parvenir à la Ville de Lévis une résolution confirmant leur décision de modifier leur mission. Il est donc requis de retirer la reconnaissance à cet organisme.

Nous transmettons aujourd'hui nos recommandations pour la reconnaissance de ces organismes.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/Inconvénients/Impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

- Analyse des dossiers à la DVC : 1^{er} septembre
- Adoption au conseil de la Ville : 2 octobre
- Prochaine vague de reconnaissance : hiver 2018

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
---------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de reconnaître l'organisme suivant comme organisme partenaire :

- Association Échecs en Tête

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de reconnaître l'organisme suivant comme organisme collaborateur :



- Légion royale canadienne succ. 12, Lévis

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de ne pas reconnaître l'organisme La Beauté du Sacré.

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de retirer à l'organisme suivant la reconnaissance de la Ville acquise dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes :

- Chœur de la Bruyante.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>François Bilodeau</u>		Titre d'emploi : <u>Directeur adjoint, Vie communautaire</u>	
Recommandé par :			
			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : <u>13 09 17</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 13,09,15